

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS1230

présenté par

Mme Bagarry, Mme Wonner, M. Fiévet, Mme Dupont, Mme Pitollat, Mme Krimi, Mme Bureau-Bonnard, M. Raphan, M. Cesarini, Mme Gomez-Bassac et M. Simian

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.